

Centre juridique communautaire (Community Justice Centre)

Qu'est ce que le Centre juridique communautaire?

Le Centre juridique communautaire (CJC) a été créé par le gouvernement du Territoire du Nord. Il propose des services de médiation destinés à aider les personnes à résoudre leurs litiges sans passer par les tribunaux. Ces services, auxquels il est facile d'accéder et d'avoir recours, sont facultatifs, gratuits et confidentiels.

Pourquoi avoir recours à la médiation?

Le but de la médiation est de permettre aux parties à un litige à se rencontrer pour parler des problèmes qui provoquent le litige. Ainsi toutes les personnes concernées par un litige ont la possibilité de présenter leurs propres solutions au problème et de donner leur avis sur l'issue. La médiation permet de résoudre un litige sans passer par une procédure judiciaire qui peut s'avérer longue et coûteuse.

Le CJC offre un cadre informel et sûr au sein duquel les personnes peuvent régler leurs litiges avec l'aide de médiateurs formés.

Les séances de médiation au CJC sont dirigées par un ou deux médiateurs formés et impartiaux qui vous aideront à:

- Identifier les problèmes
- Réfléchir à des solutions aux problèmes
- Envisager d'autres possibilités
- Rechercher ensemble un accord.

Les médiateurs dirigent le déroulement des séances de médiation. Les parties au litige déterminent les problèmes à aborder et les accords obtenus.

Les médiateurs sont impartiaux; ils ne prennent pas partie et ne dispensent pas de conseils juridiques.

Dans 85% des cas, la médiation aboutit à un accord. La plupart du temps on peut organiser une médiation rapidement et elle dure environ 2 à 4 heures.

Quels sont les litiges qui se prêtent à une médiation?

Le CJC peut vous aider à régler divers types de litiges, tels que:

- Litiges entre riverains: limites de propriété, nuisances sonores, animaux familiers, arbres, dommages matériels et comportements personnels
- Communication sur le lieu de travail
- Conflits entre des membres de clubs et d'organisations
- Relations familiales
- Petites créances/litiges civils
- Concertations victime-délinquant
- Nombreux autres types de litiges

Pour obtenir une médiation

Vous pouvez appeler notre numéro gratuit, nous contacter par courrier ou e.mail ou venir directement à nos bureaux.

Un service gratuit d'interprètes est disponible.

Si vous téléphonez au CJC notre personnel expérimenté:

- Parlera avec vous du problème et des façons dont vous pourriez éventuellement le résoudre vous-même
- Fournira des informations et/ou des adresses
- Déterminera si votre litige se prête à une médiation et, si tel est le cas, vous demandera des informations succinctes sur vous-même, vos préoccupations et la ou les autres personnes concernées; et
- Avec votre accord, nous contacterons l'autre ou les autres personnes concernées pour fixer une médiation à une date convenant aux deux parties.

Les séances de médiation peuvent avoir lieu en journée, le soir ou le week-end.

Les séances de médiation ont lieu au Centre de justice communautaire de Darwin ou dans d'autres locaux adaptés sur l'ensemble du Territoire.
Des concertations téléphoniques peuvent également être organisées.

Contacts

Pour de plus amples informations ou une assistance:

Téléphone: 1800 000 473

Fax: 08 8999 6226

Email: cjc.doj@nt.gov.au

Adresse postale:

GPO Box 1722

DARWIN NT 0801

Nos bureaux sont situés à:

1st Floor Darwin Magistrates Court

Nichols Place

Darwin NT 0800